

Le collège du Vercors à Grenoble, lauréat du concours " Mon Quotidien " !

Chaque année, je parraine des écoles et collèges dans le cadre du concours du " *Meilleur Journal de Classe* ", organisé par le Ministère de l'éducation nationale en partenariat avec les professionnels de la presse écrite et audiovisuelle, le Sénat et le journal d'information pour enfants " *Mon Quotidien* ".

Le thème de cette 21^{ème} édition était consacré à " *l'école idéale* ". Cette année parmi les



lauréats figure la classe de 5^{ème} B du Collège VERCORS (Grenoble).

J'ai eu ainsi le plaisir immense d'accueillir les élèves avec leur professeur Madame Féret, leur principale et leur documentaliste, lorsqu'ils ont reçu leur prix au Sénat, le 9 juin dernier, des mains du vice président du Sénat et en présence de l'animateur Mac Lesggy de E=m6, parrain de cette édition.

Questions écrites...

Mars : Délivrance des permis de construire des établissements accueillant du public de 5^{ème} catégorie sans fonction sommeil - Politique du handicap - Difficultés des associations d'aide à domicile - Traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux - Manque de moyens des CAF -

Avril : Baisse des subventions aux associations de lutte contre le sida - Délai de jugement des contentieux relatifs à des actes de harcèlement moral - Mise en œuvre de l'obligation de sécurité de résultat en matière de protection de la santé et de la sécurité des agents publics qui incombe à l'Etat employeur - Nature et gravité de la sanction visant les auteurs de harcèlement moral prévue à l'article 6 quinquies de la loi du 13 juillet 1983 portant droit et obligation des fonctionnaires - Réduction du congé parental d'éducation - Dysfonctionnement de Pôle Emploi - **Mai** : création du service des achats de l'Etat et conséquences - **Juin** : Recul de l'âge de limite d'exercice de pilote de ligne dans le transport public - ventes de terrains agricoles déguisées.

Rencontres ...

Mars : Vernissage exposition de David Boeno, La Source à Fontaine - Initiatives pour la

100^{ème} journée internationale des femmes à St Martin d'Hères et Echirolles - Réunion publique Pontcharra - Inauguration du Multi-accueil p'tits Chapontains - Réunion publique Pont de Claix - Visite du réacteur Mélusine au CEA - Soirée Millésimes de l'Artisanat - 9^{ème} Festival Isérois du film sur la Résistance (ANACR) - Cérémonie Cessez-le-Feu en Algérie à Montferrat - Inauguration des logements passifs de PLURALIS à La Terrasse - Rassemblement Pacifiste à Pontcharra (place Bayard) - Foire des Bourgeois à La Buissonnière - Visite de l'Atelier SIIS Entreprise d'Insertion de Seyssinet - Réunion du Comité de revitalisation de Caterpillar en Préfecture - **Avril** : IX^{ème} Rencontre des Intercommunalités iséroises à VOIRON - Rencontre en Préfecture sur la dépollution du site RETIA de Brignoud - Réception en Préfecture, SAM 2010 - Inauguration du SAM 2010 (salon de l'aménagement en montagne) à Grenoble - Colloque de l'ANEM à Alpexpo Grenoble - Conférence de Marcel Fakhoury sur "Henry Fabre" - Réception en l'honneur de Marie DORIN, médaillée Olympique de Vancouver à LAVAL - Cérémonie à Grenoble pour les victimes de la déportation - Interview des élèves au collège du Vercors de Grenoble - Inauguration du site naturel du Funiculaire à St Hilaire du Touvet - Comité de revitalisation d'ASCOMETAL en Préfecture -

Mai : Cérémonie du 8 mai 1945 à Grenoble - Foire de printemps à Chapareillan - Rencontre avec la FDSEA (sur loi de modernisation agricole)

Juin : Comité de revitalisation de CATERPILLAR en Préfecture - rencontre avec le président du groupe La Poste - Fête "que la montagne est belle" à Ste Marie du Mont - Déjeuner-débat au Conseil général "la fonction de maire et la place des femmes dans les conseils municipaux et les intercommunalités" - Rencontre avec les élèves du Collège Belledonne à Villard-Bonnot - Inauguration "allée Aimé Césaire" à Crolles - Cérémonie du 61^{ème} anniversaire de la commémoration de la mort du commandant NAL à La Tronche - Congrès de la CGT Isère - Inauguration de la nouvelle école/cantine/bibliothèque à Vaulnaveys le Bas - Rencontre avec les élus-es "sur le thème de la réforme des Collectivités Territoriales" à Roussillon, St Marcellin, La Tour du Pin - Rencontre avec les salariés de PLAYTEX - Manifestation à Grenoble le 24 juin 2010 - Réunion en Préfecture "Echange sur les conventions de revitalisation"

Courriers, Propositions & Résolutions

Inspectrice d'académie de Grenoble sur la fermeture de l'école maternelle à Domène - Direction Départementale La Poste Rhône Alpes Nord, sur la réduction importante des horaires à St Pierre d'Entremont & Directrice de La Poste sur l'horaire des ouvertures à l'Albenc - SDIS (Service Départemental Incendie Secours) et Préfet de l'Isère sur la commission de sécurité et permis de construire - Ministère de l'Intérieur, demande d'une prorogation exceptionnelle de la subvention pour la commune de Champ sur Drac - Sous Préfecture de La Tour du Pin, soutien aux salariés-es de PLAYTEX - METRO, pose d'une plaque commémorative au nom de Charles BERTY aux abords du Stade des Alpes - Saisine à la CNDS - Préfet, fraude immobilière sur Villard-Bonnot - Ministre de l'économie, de l'industrie, du travail, sur le devenir de l'entreprise PLAYTEX de La Tour du Pin - Ministère du Budget, sur le dysfonctionnement de la Trésorerie de St Marcellin - Ministère du Travail, soutien financement projet d'Ets 2009-2014 de l'ESAT Pré clou d'Echirolles - Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Isère, retard de versement Allocation temporaire dégressive.

PPL et résolution, co-signées avec le groupe CRC-SPG

Février : Encadrement de la garde à vue -

Mars : Suppression du caractère automatique et obligatoire pour les infirmiers et masseurs kinésithérapeutes de l'inscription aux ordres professionnels les concernant -

Avril : Sauvegarde du service public de la télévision - Abrogation du bouclier fiscal -

Mai : Handicap - Incrimination pénale de la contestation publique des crimes contre l'humanité -

Juin : Relations entre l'Union européenne et l'Etat d'Israël - Financement du droit à la retraite à 60 ans - Améliorer l'accès aux pensions de réversions

Juillet : Résolution pour la mise en place d'une directive cadre sur les SSIG (services sociaux d'intérêt général), qui permet de les exclure définitivement du jeu de la concurrence - Résolution relative au développement du fret ferroviaire.

Permanence parlementaire: 22 rue Emile Gueymard 38000 Grenoble

Contact courrier électronique Annie David : a.david@senat.fr

Tél: 04 76 46 16 21 - Fax: 04 76 46 16 23

Vous pouvez consulter l'intégralité des interventions de Mme David, sur les sites :

• Site du groupe CRC-SPG au Sénat: www.groupe-crc.org

• Site Annie David : www.anniedavid.fr

une voix
différente
au Sénat



avec



Journal été 2010

VOUS

Annie DAVID

Sénatrice communiste de l'Isère

Coup de colère !

Spectacle affligeant

La plupart des élu-es de ce pays exercent leur mandat de façon désintéressée. Aussi, le feuilleton de l'été, sur fond d'affaires politico-financières provoque la nausée ! Alors que des millions de français peinent à boucler leurs fins de mois, la valse de l'argent facile jette le discrédit sur tous les politiques, sans exception.

Malgré les lois sur le financement de la vie politique et des campagnes électorales, un vide juridique subsiste. Ainsi, une fois les candidats élus, rien n'empêche une personne physique ou une personne morale d'octroyer certains avantages, financiers ou en nature, de façon directe ou indirecte, aux parlementaires, aux membres du gouvernement ou encore, au Président de la République.

Avec mon groupe, nous nous sommes toujours fermement opposés à la mise sous tutelle de la vie politique par des personnes morales. Aucun financement n'est neutre. Il crée des liens et des obligations en retour. Ces liens et ces obligations sont incompatibles avec l'indépendance des élu-es.

Je souhaite que la transparence s'applique, non seulement aux candidat-es et aux partis politiques, mais également aux titulaires des fonctions électives et gouvernementales, afin que les citoyennes et les citoyens soient informés-es de leurs liens financiers avec toute personne physique ou morale.

Avec mon groupe, nous avons soumis une proposition de loi - accompagnée d'une proposition de loi organique applicable aux membres du Parlement - elle répond à la nécessité de lever toute opacité affectant la vie politique et de garantir au Président de la République et aux membres du gouvernement, une réelle indépendance.

Bonnes vacances

à toutes et à tous

Non à la casse des Retraites !

Sur fond de crise sociale et financière, le gouvernement annonce la remise en cause d'un acquis social historique : **le droit à la retraite à 60 ans** ! L'âge légal de départ à la retraite porté à 62 ans et la durée de cotisation à 41 ans 1/2, l'âge du départ à taux plein sans décote s'éloigne d'autant pour atteindre 67 ans en 2018...

C'est une **régression sociale sans précédent et profondément injuste**.

Injuste pour les salarié-es qui ont connu des périodes de chômage ou qui ont des emplois précaires et ils sont de plus en plus nombreux ;

Injuste pour les femmes, dont les carrières sont morcelées et incomplètes ; rappelons qu'en 2004, seules 44% des femmes retraitées avaient pu valider une carrière complète contre 86% des hommes ;

Injuste pour celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt ;

Injuste pour les salarié-es qui effectuent des travaux pénibles : la pénibilité serait attachée à la personne et non au métier, et sa prise en compte subordonnée à une visite médicale constatant une incapacité physique « avérée » ! Cela revient à amputer d'un sixième la période de retraite d'un ouvrier, déjà plus courte d'un tiers par rapport à celle d'un cadre supérieur ! Comble de l'indécence, Eric Woerth prétend qu'il s'agit « d'un droit nouveau dans le système de protection sociale et une avancée sociale absolument majeure » !

Injuste enfin, car pour combler un déficit du régime de retraite bien réel, creusé principalement par la crise économique et la diminution de la masse salariale, le gouvernement fait peser une nouvelle fois les efforts sur les salarié-es et les retraité-es, et épargne les entreprises et leurs actionnaires : les salarié-es contribueront à l'effort de financement à hauteur de 22 milliards d'euros, les hauts revenus et les revenus du capital à 1.7 milliard d'euros.

Cette réforme ne résulte pas d'un choix « technique » destiné à faire face à un défi démographique qui serait insurmontable, ni à un manque crucial de financement. Elle est un choix éminemment politique et un **gage donné aux agences de notation et aux marchés financiers**.

Il est possible et nécessaire de préserver notre régime de retraite par répartition avec un départ à 60 ans à taux plein (75 % du salaire de référence) pour toutes et tous avec la prise en compte de la pénibilité de certaines professions donnant droit à des départs anticipés. **C'est là tout le sens de la proposition de loi déposée par les parlementaires communistes et du parti de gauche.**

Bien à vous,
Annie David

Annie David

Sénatrice de l'Isère,
Conseillère municipale
de Villard-Bonnot



Réforme des collectivités territoriales : nouvelle organisation de notre République !

Au fil de mes rencontres à travers le département, j'ai pu mesurer les incompréhensions et les inquiétudes des élu-es.

Loin d'être un simple projet technique ou une réorganisation plus efficace des collectivités, ce texte s'inscrit dans le droit fil du remodelage de la France : il va changer en profondeur l'architecture territoriale de notre République.



En effet, ce texte vise à **réorganiser** les collectivités autour de deux pôles, un pôle département / région et un pôle commune / intercommunalité, à **simplifier** et **achever** la carte de l'intercommunalité et à **créer** des métropoles et leur pôle métropolitain. De plus, en retirant aux départements et aux régions leur compétence générale, en réduisant leur autonomie financière, en les asphyxiant par des transferts de compétences mal compensés, le gouvernement vise la suppression des départements au profit des régions. Même s'il n'est pas visé explicitement dans le texte, l'échelon communal est lui aussi menacé !

Pour répondre à l'objectif de réduction du « mille feuille » soi-disant incompréhensible, le gouvernement propose tout d'abord la création du conseiller territorial : en lieu et place du conseiller général et régional, cet élu sera désigné pour la première fois en mars 2014.

On peut souligner que c'est la première fois que la loi organise le cumul des mandats, et bien que la constitution rende obligatoire la prise en compte de la parité, le mode de scrutin envisagé, uninominal, l'en éloignera bien au contraire ! A cet égard, je me félicite que le Sénat ait majoritairement repoussé l'amendement du gouvernement qui voulait l'imposer ! Par ailleurs, cet élu aux compétences et territoire très vaste, ne pourra plus assurer la proximité avec nos concitoyennes et concitoyens !

Ainsi, si le texte reste en l'état, et les propos du président Sarkozy affirmant que l'Assemblée Nationale aura le dernier mot sur ce texte sont inacceptables, nous aurons en Isère 49 conseillers territoriaux, pour suppléer aux 58 conseillers généraux et 32 conseillers régionaux, soit un total de 90 élu-es représentant aujourd'hui notre département. Nous aurons 49 conseillers territoriaux mais nous ne connaissons toujours pas les périmètres des territoires de ces conseillers... !

Ensuite, en matière d'intercommunalité, le texte prévoit l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires, la répartition et le nombre de sièges au sein des conseils communautaires ont été revus, ainsi que l'élection des exécutifs. La nouvelle législation entrera en vigueur lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux, en 2014, et verra le nombre d'élu-es siégeant dans ces collectivités réduit.

Si je ne suis pas opposée à ce « fléchage », en quelque sorte, qui permet une meilleure visibilité pour les électrices et électeurs, il ne faudrait pas que les communes s'effacent au profit de leurs établissements de coopération, qui doivent rester des structures de coopération entre communes.

En outre, ce texte organise l'achèvement et la restructuration de l'intercommunalité avec un pouvoir exorbitant octroyé au Préfet : il pourra par décision motivée et après avis de la CDCI (1 mois) jusqu'au 30 juin 2013 - à défaut d'accord des communes au 31 décembre 2012 - modifier et fusionner des communautés.

Enfin, loin de simplifier la carte institutionnelle, la création des Métropoles et des Pôles métropolitains rajoute au contraire un étage de plus au « mille feuille » ; les Métropoles, superstructures au statut d'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et représentant un ensemble urbain continu de plus de 500 000 habitants (*amendement du Sénat adopté en ce sens en séance*), vont, à l'intérieur de leur territoire, vider les régions et les départements d'une part importante de leurs compétences, mais surtout à terme les vider de leur substance, tout comme les communes qui les composent !

La création de ces superstructures et la possibilité de fusionner les départements ou les régions et même une région avec d'autres départements (sous réserve, dans chaque cas, de délibérations concordantes) contribuent au démantèlement de nos collectivités et participent à l'arrêt des missions de service public qu'elles mettent en œuvre pour répondre aux besoins des populations ; tout comme la fusion des communes et la création de communes nouvelles, marquant ainsi le premier pas vers la disparition de certaines d'entre elles.

Ce texte converge vers un unique objectif : en finir avec le nombre important d'élu-es accusé-es de bien des maux dont celui d'être trop dépensiers et en finir avec le nombre important de collectivités et de la proximité



qu'elles permettent, alors qu'elles réalisent aujourd'hui pas loin de 75% des investissements publics ; ce ne sont pas les entreprises du bâtiment qui s'en plaignent !

C'est une vision concurrentielle de l'aménagement du territoire qui sera réalisée au profit des pôles urbains, mais je crains que cela ne soit au détriment de nos territoires ruraux et de montagne, accentuant de fait la fracture territoriale.

Quant à la clause générale de compétences, je me félicite qu'à une large majorité, l'article 35 du projet de loi tel qu'il ressortait de l'Assemblée Nationale et même du vote en première lecture de notre Haute Assemblée, ait été remplacé par une disposition qui annonce une prochaine loi sur la répartition des compétences. De ce fait, la clause de compétence générale est maintenue, ainsi que l'ensemble des compétences obligatoires et volontaires des régions, des départements et des communes.

Je regrette néanmoins la deuxième délibération demandée par le gouvernement sur l'amendement de mon groupe qui permettait, dès les premiers articles de cette loi, de réintroduire cette clause tout en réaffirmant le principe de subsidiarité. En agissant ainsi, le gouvernement ne donne pas une vision saine de la démocratie : lorsqu'un vote ne lui convient pas, il fait « revoter » ! Il aurait pu attendre le second passage à l'Assemblée Nationale !

L'ensemble de ces mesures associé à la mise en œuvre de la RGPP et le remplacement incomplet de la Taxe Professionnelle par la Contribution Economique Territoriale (CET) condamnent de fait les collectivités territoriales à ne devenir que de simples rouages administratifs, mettant en œuvre des politiques décidées par d'autres et sur lesquelles elles n'auront aucune prise de décision !

A cet égard, la clause de revoyure votée lors de la suppression de la taxe professionnelle n'a pas été traitée en juin 2010, comme s'y était pourtant engagé le gouvernement. Certes, le rapport sur les aménagements à apporter à la suppression de la taxe professionnelle a été remis au Parlement (le 17 juin et non le 1^{er} juin comme le prévoyait la loi) mais il est incomplet et ne permet pas d'avoir une vision globale de l'état à venir des finances locales. Au final, la clause de revoyure sera traitée à l'automne 2010 lors du projet de loi de finances !

Ce vote final à une faible majorité (166 contre 160), de ce projet de loi sur les collectivités territoriales n'est pas glorieux et démontre la nécessité du retrait de ce texte !



Accompagnement des salarié-es de **Playtex** à la Tour du Pin et à Levallois-Perret, avec Gilles Rouchy et Hugues Schiavo, élus. Ces missions ne sont pas comptabilisées dans la 4^{ème} place obtenue par Annie David dans le classement des sénateurs par le magazine " Lyon Capital "

Loi NOME : main basse sur les tarifs de l'électricité !

Ce projet de loi, *Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité (NOME)*, voté presque dans l'anonymat en première lecture le 15 juin à l'Assemblée Nationale, vise à obéir aux injonctions de Bruxelles concernant l'instauration de la concurrence sur le marché de l'électricité, en prévoyant la mise à disposition d'un quart de la production nucléaire d'EDF à ses concurrents.

Alors que nous traversons une crise économique et sociale sans précédent, cette spoliation d'un bien de la nation devrait produire une hausse importante des tarifs de l'électricité : selon les prévisions de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), les tarifs réglementés devraient bondir de 7,1 % à 11,4 % dès cette année et continuer d'augmenter de 3,1 % à 3,5 % par an entre 2011 et 2015.

Ce projet comporte d'autres dispositions qui appellent de la part des parlementaires communistes et du parti de gauche une forte opposition. En premier lieu, les tarifs réglementés pour les entreprises seront supprimés, ce qui ne sera pas sans conséquences pour les entreprises dites électro-intensives. Ensuite, l'accaparement d'une partie de la rente nucléaire d'EDF par le privé va restreindre son investissement dans ce domaine et mettre en jeu la sécurité d'approvisionnement. Enfin, les conséquences pour l'environnement seront désastreuses car les opérateurs privés qui voudront bénéficier de la rente nucléaire devront construire des moyens de production de pointe, en particulier des centrales à gaz, génératrices de gaz à effet de serre.

Ainsi, le gouvernement a fait le choix de soumettre l'énergie, bien public, aux diktats des marchés financiers occultant de fait l'importance de l'électricité dans notre vie sociale et économique. C'est la raison pour laquelle, les sénatrices et sénateurs du groupe CRC-SPG se mobiliseront contre ce texte lors de son passage en septembre tout en proposant une autre construction du secteur énergétique, en France et en Europe, que celle qui nous est imposée aujourd'hui.